



POT POUR LA MISE EN PLACE DES SERVICES DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE BAYONNE-ANGLET :

L'ARBRE DE NOEL QUI CACHE LA FORET !

Salaires, emplois, retraites, services publics et conditions de travail sont les racines du malaise social profond, fruit des politiques gouvernementales et patronales, autour desquelles se sont rassemblés les agents de la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP – issu de la fusion Impôts/Trésor) depuis le 23 mars dernier aux côtés des autres salariés.

Ils ont montré leur détermination pour que d'autres choix prévalent enfin (jusqu'à 70 % de grévistes sur le département). Ils ont exprimé avec force des revendications qui sont autant d'alternatives de progrès pour tous face à la politique de destruction sociale du Président de la République, de son gouvernement et de sa majorité parlementaire.

Dans ce contexte, l'annonce de la suppression de 100.000 emplois de fonctionnaires d'ici 2013 et la remise en cause de nombreux droits dans le dossier des retraites (notamment pour les femmes), les sous-entendus sur leur rémunération ou leur force de travail constituent de véritables provocations.

En effet, les restructurations lourdes exigent toujours plus de polyvalence sans reconnaissance des qualifications des agents.

Les aménagements immobiliers permanents et le manque de moyens humains pour accomplir les missions entraînent une perte de sens et de repères dans le travail et des situations de mal-être importantes tant du côté des agents que du côté du public qui ne peut plus être reçu dans de bonnes conditions. Au point qu'un dispositif de « veille sociale » est expérimenté dans nos services.

C'est dans ce contexte que va se mettre en place les services des impôts des particuliers à Bayonne (après Pau en juillet 2010), SIP présenté comme un des objectifs principaux de la réforme pour la satisfaction des besoins des usagers.

Malgré les effets d'annonce de notre direction, la mise en place des SIP de Bayonne-Anglet ne permettra pas la prise en compte des besoins de la population et d'un meilleur accueil des usagers en raison d'un espace d'accueil trop réduit et du manque d'effectif au vu des flux prévisibles de réception et des risques importants d'attente.

Le risque pour les contribuables, c'est moins de justice fiscale, moins de temps pour prendre en compte leur situation, moins de disponibilité... et ce seront toujours les populations les plus fragilisées qui en souffriront le plus.

La CGT Finances publiques 64 dénonce le comportement de la Direction Générale des Finances Publiques qui, à l'instar d'un gouvernement sourd aux besoins de la population française, refuse toujours de débattre des moyens, notamment en emplois, nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP.

Comment peut-on convier les agents à un pot pour la mise en place des SIP le 1^{er} décembre 2010, date où se tient le CTPC emploi au niveau national, alors que, dans le même temps, ce sont 29 postes qui seront supprimés en 2011 dans le département ?

La CGT Finances publiques 64 appelle donc tous les agents à boycotter l'inauguration de ces nouveaux services, synonymes de service rendu à l'usager de moindre qualité, de conditions de travail dégradées et d'emplois publics sacrifiés.

FILIERE GESTION PUBLIQUE - CAP Locales B et C du 8 novembre 2010

- 1-Affectation des agents dans les SIP de Bayonne et d'Anglet
- 2-Recours de note
- 3-Questions diverses

FILIERE FISCALE - CAP Locales du 15 novembre 2010

- 1-Affectation des agents dans les SIP de Bayonne et d'Anglet

1-Les CAP avaient à se prononcer sur le mouvement local de régularisation des affectations dans les SIP de Bayonne et d'Anglet

La position des élus de la CGT n'a pas varié depuis l'installation des 1^{ers} SIP dans le département auxquels ils sont opposés. La mise en place des SIP illustre la volonté d'opérer avant tout une économie de moyens. En conséquence les agents subissent une dégradation continue de leurs conditions de travail, tant en gestion qu'à l'accueil. Le traitement des contribuables n'est pas digne d'un Service Public de qualité, en particulier lors des pics d'affluence.

2- Les recours en notation ont concerné l'examen de 5 dossiers en B et 4 en C.

La réserve constituée dans le département par l'administration était limitée à 2 mois dans chaque catégorie, permettant de ne donner au mieux satisfaction qu'à 4 collègues pour un avancement accéléré d'1 mois. En théorie seulement, car le choix de la direction a été plus restreint en n'accordant qu'1 mois en B et un autre en C.

Par ailleurs, compte tenu du faible niveau (intentionnel) de cette réserve, aucun relèvement à + 0,06 n'a été possible localement.

Deux collègues (1 en B, 1 en C) bénéficieront toutefois d'un dossier favorable (c'est-à-dire avec l'engagement d'être appuyés par la direction locale) dans le cas d'un recours devant la CAP Centrale.

Enfin l'avis d'une collègue a été modifié en passant de « réservé » à « très favorable » concernant son aptitude à accéder au corps supérieur.

A une exception près, tous les dossiers confiés aux élus de la CGT ont eu totalement ou partiellement gain de cause.

La CGT a depuis le début dénoncé ce système de notation pervers qui tend à opposer les agents entre eux. Cette année plusieurs dossiers ont révélé que des agents pouvaient particulièrement être pénalisés pour avoir changé de poste ou de service.

3- Questions diverses

La CGT est revenue sur les conditions de travail qui se dégradent dans les services en raison des suppressions d'emploi alors que par ailleurs des agents souffrent de ne pouvoir être mutés ou réintégrés dans les P-A.

Concernant plus singulièrement le déficit structurel d'emploi dans certaines trésoreries de petite taille, non demandées à l'intérieur du département, la CGT propose qu'il soit procédé à un appel national à candidature dans le cadre du dispositif des emplois spécifiques plutôt que d'y laisser durablement exercer l'ERD dont ce n'est pas le rôle.

Mme FRITSCH n'y est pas favorable préférant la souplesse des interventions de l'ERD....et comme on ne change pas une idée qui est la sienne.

La CGT trouve anormal qu'un agent de l'équipe de renfort de Pau soit « prêt » plusieurs semaines pour intervenir à la DDFIP de Mont de Marsan où le traitement d'opérations de dépenses aurait pris du retard. Cet agent aurait été volontaire, mais seul contacté en raison de ses connaissances dans l'application « chorus », a-t-il vraiment eu le choix ?

Attention à l'engrenage : La solidarité a des limites que n'a pas la loi sur la mobilité!